

1905-2005 CENT ANS DE LAICITE DES CHEMINS POUR L'AVENIR

RENCONTRES AU PALAIS DU PHARO
MARSEILLE

9-10 DECEMBRE 2005

Organisation, Institut Européen en Sciences des Religions
& pôle Aix-Marseille Universités,
en partenariat avec Espaceculture,
sous le haut patronage
du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille

www.espaceculture.net



Quelle histoire que celle de la Provence ! Dans l'Antiquité, elle a connu successivement les Ligures, les Celtes, les Grecs, les Romains, les Wisigoths, les Ostrogoths, les Francs, les Arabes. Avant son rattachement à la France, elle a longtemps été au Moyen Âge, territoire d'Empire. Et depuis la fin du XIX^e siècle, elle est terre d'immigration, tour à tour ouverte aux Italiens, aux Arméniens, aux Espagnols, aux Maghrébins, aux habitants de l'Afrique subsaharienne, aux Comoriens, à des hommes et des femmes venus d'Asie... Tout cela a développé chez ses habitants des modes de « vivre ensemble » originaux, qui ont constitué autant de préfigurations, puis de modalités locales de la laïcité.

Les Provençaux ne pouvaient donc passer à côté du rendez-vous avec la laïcité qu'offre, en 2005, le centenaire de la Loi concernant la séparation des Églises et de l'État. Et de fait, tout au long de l'année, colloques, conférences, fêtes et initiatives de tous ordres n'ont pas manqué dans la région. Aux jours anniversaires de la promulgation de la Loi de 1905, les 9 et 10 décembre, le dernier de ces rendez-vous prendra la forme de trois Rencontres au Palais du Pharo, à Marseille.

L'initiative est venue de l'Institut Européen en Sciences des Religions et de chercheurs du pôle universitaire d'Aix-Marseille, qui réunit l'Université de Provence, l'Université Paul-Cézanne et l'Université de la Méditerranée. Placée sous le patronage de Monsieur le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, elle a rencontré l'appui décidé de la Ville de Marseille, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Accès gratuit sur réservation ; échanges entre les meilleurs experts, français et étrangers, de la laïcité ; participation souhaitée du public à qui les micros seront largement ouverts lors des débats, ces Rencontres du Pharo s'inspirent des « Rencontres d'Averroès » qui connaissent, année après année, le succès que l'on sait. Thierry Fabre, le créateur et l'animateur de ces dernières, est d'ailleurs membre de leur comité scientifique et comme les « Rencontres d'Averroès » aussi, la manifestation du Pharo est organisée en partenariat avec Espaceculture.

Mais surtout, le souhait des organisateurs a été, par le biais d'autres collaborations, d'ouvrir aussi largement que possible le champ de ces Rencontres. D'abord, en invitant des lycéens de l'Académie d'Aix-Marseille, des élèves de plusieurs Instituts de formation à des métiers de travail social et de soins infirmiers ainsi que des Cadets de la République de l'École nationale de Police de Marseille à une réflexion préalable sur la laïcité, afin qu'ils puissent assister avec fruit aux débats et les nourrir de leur réflexion et leurs questionnements. Ensuite, en présentant pendant les Rencontres dans le hall de l'auditorium du Pharo des panneaux qui retracent à partir de documents d'archives comment fut reçue la Loi de 1905 et comment la laïcité et la diversité religieuse sont aujourd'hui vécues en Provence, notamment à l'hôpital. Enfin, lors des Rencontres elles-mêmes, en faisant place dans les échanges à des acteurs locaux qui vivent la laïcité sur le terrain et à des élus de la région qui la gèrent au quotidien.

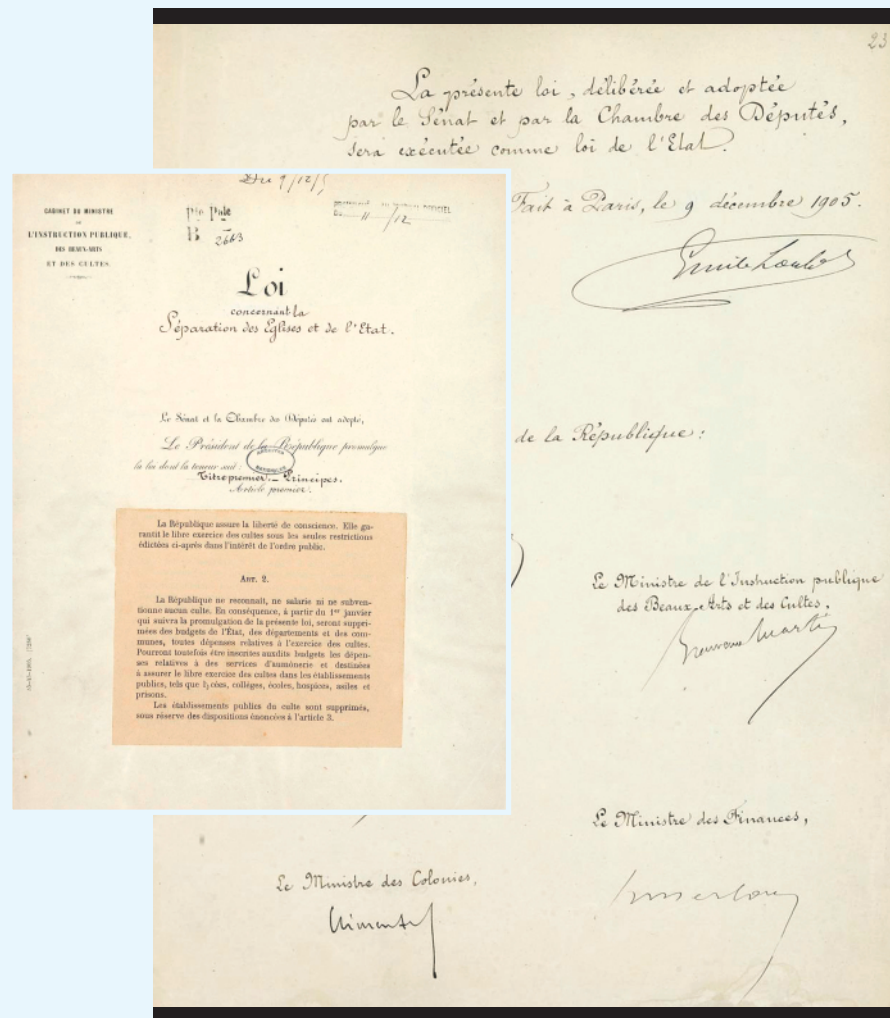
En tout cela, il s'agit de signifier que la laïcité ne saurait être seulement matière à débat entre spécialistes ; parce qu'elle est affaire politique, au sens le plus élevé de ce terme, elle est la chose de tous. Rendez-vous est donc donné à tous les Provençaux pour ces trois demi-journées de Rencontres, au cours desquelles il s'agira successivement de :

- Faire mémoire, non seulement du vote de la Loi de 1905, mais aussi de sa réception en France et dans la région depuis un siècle,
- Observer le présent, afin de mesurer comment la laïcité est aujourd'hui expérimentée et vécue à Marseille et dans la région,
- Préparer l'avenir, enfin, pour assurer dans l'Europe et le monde du XXI^e siècle la pérennité de la laïcité, cette « exception française » qui est un fondement de notre République.

Que chacun se sache bienvenu au Palais du Pharo, avec ses interrogations et ses questionnements ; ils sont souhaités et attendus pour nourrir les débats.

LES INTERVENANTS

Salah Bariki
Bernard Bonnici
Dominique Borne
Samia Chabani
Blandine Chelini-Pont
Jean-Marc Chouraqui
Bernard Cousin
Randi Deguilhem
Aïcha Ech-Channah
Bruno Etienne
Alain Garay
Jean-Paul de Gaudemar
Alvaro Gil-Robles [sous réserve]
Alain Hayot
Raphaël Liogier
Marie-Louise Lota
Renaud Muselier
Michel Pezet
Rémy Schwartz
Laurent Stefanini
Emmanuel Tawil
Jacques Veisse
Roger Vignaud
Joseph Weiss
Jean-Paul Willaime



PREMIERE RENCONTRE, VENDREDI 9 DECEMBRE

Faire mémoire : LA RÉCEPTION DE LA LOI DE 1905, CENT ANS D'HISTOIRE ET D'ÉVOLUTION JURIDIQUE EN FRANCE ET DANS LA RÉGION

Ouvrir les Rencontres du Pharo le jour anniversaire de la promulgation de la Loi de 1905 commandait un rappel de mémoire. Il prendra la forme de deux tables rondes animées par Emmanuel Laurentin, journaliste à France Culture. À l'initiative des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, des lectures publiques de documents d'époque par les acteurs de la compagnie Kartoffeln introduiront les débats. Car comment faire mémoire sans recours aux archives ?

3

14 H OUVERTURE DES RENCONTRES

Allocutions de Jean-Paul de Gaudemar, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ; Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille ; Jean-Noël Guerini, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône & Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

14 H 30 A 16 H HISTOIRE, ÉVOLUTION & PERCEPTION DE LA LOI DE 1905

1^{re} table ronde animée par Emmanuel Laurentin

L'objet de cette table ronde est de retracer ce que fut la gestation du texte législatif et comment, dans notre pays, un siècle d'évolution des mentalités et de la jurisprudence a progressivement dessiné, en marge de ce texte, les contours de la « laïcité à la française ».

Avec :

• **Dominique Borne**
Historien, doyen de l'Inspection Générale au ministère de l'Éducation Nationale. Il a succédé à Régis Debray comme président du comité de direction de l'Institut Européen en Sciences des Religions.

• **Blandine Chelini-Pont**
Docteur en Histoire et en Droit, maître de conférences à l'Université Paul Cézanne, responsable de l'équipe « Droit et religions » du Laboratoire Droit et Mutation Sociale [LIDEMS] et du master « Laïcité et droit des cultes ». Elle a publié en 2005 *Dieu en France et aux États-Unis, quand les mythes font la loi*, aux éditions Berg International Éditeurs.

• **Jean-Marc Chouraqui**
Professeur à l'Université de la Méditerranée et directeur de l'Institut interuniversitaire d'Études et de Culture Juives, il enseigne l'histoire de la civilisation juive au département d'Histoire de l'Université de Provence et à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence. Il a travaillé sur le judaïsme français au XIX^e siècle et notamment sur les rabbins.

• **Alain Garay**
Avocat à la Cour de Paris et enseignant à la faculté de droit d'Aix-Marseille III [équipe Droit et Religion], expert auprès de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe [Panel sur la liberté de religion]. Avec Emmanuel Tawil [cf. p.5] et Xavier Delsol, il publie en décembre 2005, *Le Régime des cultes en droit français* aux éditions Juris Service.

16 H 15 A 17 H 45 LA RECEPTION DE LA LOI EN PROVENCE

2^{de} table ronde animée par Emmanuel Laurentin

Un regard plus spécifique sur la Provence s'imposait, car la région est marquée à la fois par les attaches très diverses de ses habitants et une longue tradition de luttes politiques et syndicales qui lui ont donné au sein de l'hexagone une physionomie particulière. Cela vaut-il aussi pour la façon dont, depuis un siècle, ses habitants ont appréhendé la laïcité ? Tel est l'objet de cette seconde table ronde.

Avec :

• **Bernard Cousin**
Professeur d'Histoire à l'Université de Provence et directeur du Laboratoire TELEMME [Unité mixte de recherche CNRS – Université de Provence] à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence. Il a notamment travaillé sur l'histoire religieuse et les représentations iconographiques [les ex-voto peints]. Il a étudié l'application de la loi de 1905 dans les Alpes-Maritimes.

• **Roger Vignaud**
Avocat au barreau de Marseille. Auteur, passionné par l'histoire politique et sociale de Marseille aux XIX^e et XX^e siècles. Il a travaillé sur l'anticléricalisme et les groupes laïques et de libre pensée dans la cité phocéenne de 1848 à 1958.

• **Joseph Weiss**
Ancien élève de l'école Polytechnique, retraité du Centre de Cadarache, il est chargé de mission aux Archives diocésaines d'Aix, et responsable de l'inventaire des biens meubles des lieux de cultes.

LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905, ARTICLE PREMIER

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

DEUXIEME RENCONTRE, SAMEDI 10 DECEMBRE

Observer le présent : LA LAÏCITÉ DANS TOUS SES ÉTATS

Une seule table ronde au programme de cette deuxième Rencontre, qui sera animée par Jean Guyon, directeur de recherche au CNRS, en poste à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence. Cela afin d'embrasser d'un seul coup d'œil sur quels modes, à la fois divers et originaux, la laïcité est aujourd'hui expérimentée et vécue à Marseille et dans la région.

4

9 H 30 A 12 H LA LAICITE DANS TOUS SES ETATS

Table ronde animée par Jean Guyon

Célébration de la Loi de 1905 oblige, on pensera naturellement en priorité aux écoles et aux hôpitaux, mais il faut compter aussi avec le monde associatif et mutualiste, qui est particulièrement vigoureux et actif en Provence ; tout cela sans parler de la présence dans notre région de l'Observatoire du religieux et de cette « exception marseillaise » que constitue Marseille-Espérance. L'éclairage que les experts réunis pour cette table ronde porteront sur ces réalités locales visera à montrer à la fois comment elles sont enracinées dans les pratiques laïques acquises depuis un siècle et quelles leçons, aussi, en tirer pour l'avenir.

Avec :

• **Salah Bariki**

Consultant [titulaire d'une licence en lettres arabes, d'un DEA en études politiques approfondies, d'un DEA Relations internationales et CEE, et d'un DESS en communication], éducateur et journaliste, ancien directeur de Radio Gazelle, membre fondateur de Marseille Espérance et président de diverses associations, il est chargé de mission au cabinet du Maire de Marseille.

• **Bernard Bonnici**

Ancien élève de l'Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes, membre du Conseil d'administration de l'Université de Toulon et chargé de cours à l'Université d'Aix-Marseille II et III. Il est depuis juin 1994 directeur du Centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne-sur Mer. Il est l'auteur de nombreux ouvrages : *La Politique de santé en France*, Que sais-je ?, n° 2814, 2^{ème} éd. 1997, *Politiques et protection sociales*, Que sais-je ?, n° 2333, 1^{ère} éd. 1997.

• **Samia Chabani**

Sociologue de formation, elle est actuellement intervenante sociale au Centre d'accueil pour demandeurs d'asile [CADA] Marseille Commanderie, après avoir été chargée de mission sociale à la Direction départementale SONACOTRA des Bouches-du-Rhône. Ses premiers travaux portaient sur les stratégies féminines d'intégration.

• **Bruno Etienne**

Professeur des universités à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, fondateur de l'Observatoire du religieux, membre de l'Institut universitaire de France, il a notamment publié : *Les Combattants suicidaires*, Aube Poche - 2005, *Heureux comme dieu en France ? La République face aux religions*, Bayard - 2005, *Une Grenade entrouverte*, Aube - 1999.

• **Jean-Paul de Gaudemar**

Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, professeur de Sciences économiques, ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation Nationale [2000-2004].

• **Jacques Veisse**

Fonctionnaire détaché du ministère de l'Éducation Nationale, administrateur régional [PACA] et départemental [Var] de la Mutualité Française. Il est directeur d'un centre de rééducation de la MGEN à Hyères.

LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905, ARTICLE 2

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites au budget les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, écoles, hospices, asiles et prisons.

TROISIEME RENCONTRE, SAMEDI 10 DECEMBRE

Préparer l'avenir : LA LAÏCITE FACE AUX DÉFIS DU XXI^e SIÈCLE

En ce début du troisième millénaire, quel avenir pour la laïcité ? Cette question constitue la fine pointe des Rencontres du Pharo. Elle fera l'objet de deux tables rondes : l'une, pour regarder au-delà des frontières de l'hexagone quel est le contexte international de la laïcité ; l'autre, ce que ce contexte commande pour le politique, et singulièrement dans notre région. Car en Provence comme dans le monde, dès maintenant, les voies de l'avenir sont à dessiner.

5

14 H A 16 H 30 LA LAICITE A L'EPREUVE DU MONDE

1^{re} table ronde animée par Thierry Fabre

Au sein de l'Europe en gestation et d'un monde en recherche d'une gouvernance planétaire, quels sont les risques, mais aussi les chances de la laïcité, qui fait un peu figure aux yeux de nos partenaires d'une « exception culturelle » française, au moins aussi singulière, sinon bizarre, que notre goût pour un cinéma autre que celui d'Hollywood ? Telle est la question à laquelle tenteront de répondre les experts réunis pour cette table ronde autour de Thierry Fabre, concepteur des « Rencontres d'Averroès ».

Avec :

• **Randi Deguilhem**

Historienne de l'Orient arabe moderne et contemporain, chargée de recherche au CNRS - IREMAM, Aix-en-Provence. Elle prépare pour 2006 un ouvrage aux éditions La Découverte, *Colonisation, laïcité et sécularisation : les non-dits de la politique religieuse des puissances coloniales dans les pays musulmans*.

• **Aïcha Ech-Channah**

Fondatrice et présidente de « Solidarité Féminine » [Casablanca], une association de soutien aux mères célibataires. Elle a publié *Miseria* en 1996, aux éditions du Fennec.

• **Alvaro Gil-Robles** [sous réserve]

Professeur de Droit administratif à l'Université Complutense de Madrid, avocat inscrit au barreau de Madrid, ancien président de la Commission espagnole d'aide aux réfugiés [CEAR] et vice-président de la Fondation CEAR, il est commissaire aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe à Strasbourg, depuis octobre 1999.

• **Raphaël Liogier**

Maître de conférences, enseignant à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, directeur de l'Observatoire du religieux et directeur du master Religion et société. Il publie prochainement : *Une Laïcité « légitime »* [La France et ses religions d'État], au Seuil, collection « Raisons d'agir ».

• **Rémy Schwartz**

Conseiller d'État, ancien rapporteur général de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité au Président de la République.

• **Laurent Stefanini**

Entré dans la diplomatie française en 1985, il a été successivement à la direction des Affaires juridiques et au secrétariat général de son ministère, puis à la mission permanente de la France auprès des Nations Unies. Il a travaillé à la direction des affaires économiques et financières et à l'Ambassade de France près le Saint-Siège. Il occupe aujourd'hui le poste de conseiller pour les affaires religieuses au Quai d'Orsay.

• **Emmanuel Tawil**

Docteur en Droit canonique et diplômé post-doctoral en Sciences Religieuses de l'EPHE [Sorbonne]. ATER en Droit public à l'Université de Haute-Bretagne et chargé de cours en master de Droit des cultes à l'Université Paul Cézanne.

17 H A 18 H 30 LA LAICITE, DEVOIR & RESPONSABILITE DU POLITIQUE

2^{de} table ronde animée par Philippe Joutard

Cette table ronde animée par Philippe Joutard, historien, recteur honoraire, réunira des élus de notre région de sensibilités politiques diverses. À partir de leur expérience, ils diront quel est, pour eux, l'avenir de la laïcité dans la « nouvelle donne », internationale, nationale et locale qui s'ébauche sous nos yeux.

Avec :

• **Alain Hayot**

Vice-président délégué à la Culture au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

• **Marie-Louise Lota**

Adjointe au Maire de Marseille, déléguée à l'Éducation et à la petite enfance.

• **Renaud Muselier**

Ancien ministre, premier adjoint au Maire de Marseille, vice-président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

• **Michel Pezet**

Conseiller général des Bouches-du-Rhône délégué à la Culture, membre du conseil municipal de la Ville de Marseille.

18 H 30 CONCLUSIONS DES RENCONTRES

par Jean-Paul Willaime, directeur de l'Institut européen en Sciences des religions, co-organisateur des Rencontres du Pharo.

LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905, ARTICLE 28

Il est interdit, à l'avenir, d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

En amont des Rencontres du Pharo

Parce que la laïcité n'est pas seulement matière à commémoration, mais aussi affaire d'avenir, les organisateurs des Rencontres du Pharo ont souhaité associer largement les jeunes générations à la réflexion qui les fonde. Leurs propositions ont rencontré le soutien résolu des autorités académiques et de directeurs d'écoles spécialisées, mais elles ont également suscité un vif intérêt auprès d'étudiantes et d'étudiants qui mesurent bien quel enjeu représente la laïcité dans l'exercice des métiers auxquels ils se destinent.

6

AVEC LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Le principe de laïcité concerne l'École à plusieurs titres. Objet d'étude et de réflexion, la laïcité est aussi l'un des centres de gravité des démarches et des pratiques scolaires. L'École publique, qui trouve dans la laïcité la condition même de son existence, considère qu'elle doit être le lieu d'une éducation active et permanente pour chaque élève tout au long de son parcours scolaire du primaire aux lycées [d'enseignement général technologique ou professionnel] en passant par le collège. L'approche de la laïcité par les différentes disciplines constitue une composante essentielle de la vie scolaire au sens le plus large du terme. Inscrite dans les finalités civiques de nombreux champs disciplinaires et enseignements [philosophie, lettres, histoire, éducation civique, juridique et sociale...], elle est interrogée dans son principe et dans son développement historique, en particulier sous l'angle des spécificités françaises introduites par la Loi de 1905.

La célébration du centième anniversaire de cette Loi rencontre donc la démarche permanente de nombre de professeurs, qui ont fait de la laïcité le fil directeur de leur enseignement et conduisent des projets dans ce sens. Plusieurs ont été sollicités pour contribuer activement aux diverses initiatives qui ont lieu dans l'Académie d'Aix-Marseille. Ainsi, sous l'égide du Conseil Général, trois classes de collèges marseillais vont produire des travaux sur des documents fournis par les Archives départementales. Leur présentation va donner lieu à un dialogue avec des universitaires lors de la journée du 6 décembre 2005 à l'Hôtel du Département.

Dans le cadre de nos Rencontres du Pharo, le choix a été d'inviter à la manifestation des 9 et 10 décembre des élèves des lycées de Marseille et des environs. Six classes ont été retenues. Chacune, sous la conduite de professeurs de différentes disciplines, s'est d'abord préparée à « rencontrer » activement les spécialistes en participant aux échanges prévus tout au long de ces journées. Chacune s'est engagée aussi dans un travail spécifique sur la laïcité en général, la loi de séparation des Églises et de l'État, ses fondements, ses enjeux... Chaque projet a été conçu de manière autonome. Si toutes ces contributions, réalisées en un temps très court, ont des ambitions modestes, leur originalité, leur diversité, le travail d'enquête et de réflexion qu'elles ont demandé, tout cela entend témoigner de ce que l'École laïque peut produire de meilleur en son sein.

LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905, ARTICLE 31

Sont punis d'amende et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voie de faits, violences ou menaces contre un individu l'auront déterminé à exercer ou s'abstenir d'exercer un culte, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DE MARSEILLE & LE LYCÉE CHARLES PEGUY

Ces deux institutions travaillent ensemble à la préparation d'un groupe d'élèves au concours de gardien de la Paix dans la formation « Cadets de la République - option Police Nationale ». Enthousiastes pour réfléchir à la place de la laïcité dans les institutions de la République et dans la vie de la cité, ces élèves « Cadets de la République » se sont engagés dans un travail de réflexion et de préparation, avec leurs professeurs. Ils seront présents lors des Rencontres, ainsi que certains de leurs camarades d'autres formations techniques ou professionnelles, dont l'attention a été retenue par la question de la laïcité.

AVEC DES INSTITUTS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE TRAVAIL SOCIAL L'INSTITUT RÉGIONAL DE TRAVAIL SOCIAL PACA-CORSE & L'INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE FORMATION

Ces deux instituts qui préparent à différents diplômes d'État [assistant de service social, éducateur spécialisé, médiateur familial...] ont également accepté l'invitation à participer aux Rencontres du Pharo. Déjà sensibilisé[s] aux questions d'interculturalité et de laïcité, des étudiant[e]s de différentes formations mèneront un travail de réflexion en vue de leur présence et de leur participation lors des Rencontres au Palais du Pharo.

AVEC DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Parce que les questions liées au fait religieux, à l'interculturalité et à la laïcité sont présentes en milieu hospitalier et dans la médecine publique, les organisateurs des Rencontres ont souhaité inviter des étudiant[e]s qui suivent ces formations en soin infirmier. Ainsi, l'I.F.S.I. de l'hôpital Sainte Marguerite sera également présent aux Rencontres du Pharo.

Autour des Rencontres du Pharo

Pour introduire aux débats des Rencontres ou permettre de les prolonger lors des pauses, d'autres partenaires ont été sollicités afin d'offrir au public une documentation supplémentaire : des documents d'archives sur l'année 1905 et ses suites d'une part ; des ouvrages récemment parus sur la Loi de 1905 et sur la laïcité, d'autre part.

7

Pendant les Rencontres, le **hall de l'auditorium du Pharo** accueillera un **diaporama** et des panneaux d'exposition visant à illustrer comment la Loi de 1905 fut reçue en Provence et comment la laïcité et la diversité religieuse sont aujourd'hui vécues dans la région.

Le diaporama et une partie de l'exposition consistent en des documents d'archives présentés par les **Archives municipales de Marseille**. Mais plusieurs institutions prêteront également des panneaux réalisés à l'occasion de manifestations qu'elles ont organisées pour leur propre compte afin de célébrer le centenaire de la Loi de 1905.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône apporte sa contribution à ces deux jours de réflexion collective sur le bilan de cent ans de séparation des Églises et de l'État en Provence, en proposant une lecture d'archives préparée par les **Archives départementales** et assurée par des comédiens professionnels, de la Cie Kartoffeln. Cette animation est représentative des nouveaux modes de valorisation du patrimoine documentaire que les Archives départementales pratiquent désormais et qu'elles prévoient de développer dans leurs nouveaux locaux, qui seront inaugurés en 2006.

Les documents d'archives qui éclairent la préparation de la loi de séparation ou qui renseignent sur son application dans les Bouches-du-Rhône sont très nombreux et il a fallu en sacrifier beaucoup. Ont été retenus ceux qui paraissent synthétiser au mieux les positions radicalement tranchées des parties en présence.

Les **Archives diocésaines d'Aix-en-Provence** présenteront une partie d'une exposition sur la Séparation des Églises et de l'État, qui utilise des documents d'archives de plusieurs diocèses de l'arc méditerranéen.

Le **Centre Edmond Fleg** fournira des panneaux réalisés à l'occasion de la manifestation sur « Les Juifs français en 1905 » qu'il organise le 1^{er} décembre 2005 à l'**Espace Écureuil** [26, rue Montgrand], à Marseille, avec la participation de **Danielle Delmaire**, professeur à l'Université de Lille III [Info : 04 91 37 42 01].

Le **Consistoire de l'Arc phocéan** présentera pour sa part des panneaux rappelant les liens entre le protestantisme et la laïcité.

Enfin, les **aumôneries de l'Hôpital de la Timone et du Centre Paoli-Calmette de Marseille** réaliseront spécialement à l'occasion des Rencontres un panneau sur la prise en compte du fait religieux dans ces hôpitaux et les relations qu'entretiennent les différents cultes entre eux, mais aussi avec les équipes administratives et soignantes, pour le bien-être des patients.

Et pour ceux qui seraient désireux de prolonger la réflexion ou de parfaire leur information, la **librairie Regards** sera présente dans le hall de l'auditorium du Pharo et offrira un large choix d'ouvrages sur la laïcité, abordant les questions historiques et actuelles, ainsi que les questions liées à la société civile, à l'intégration, à l'acceptation, la discrimination...

EN PRÉLUDE AUX RENCONTRES DU PHARO

Conférence des Amis de la Méjanès
Jeu 8 décembre 2005 – 18 h 30
[Salle Armand-Lunel, Cité du Livre]

« **La laïcité 1905, la laïcité 2005 : faut-il rouvrir le débat ?** », par **Dominique Borne**, doyen honoraire de l'Inspection générale de l'Éducation Nationale et président de l'Institut Européen en Sciences des religions
[Contact Jean-Louis Jouanaud – jljouan@numericable.fr]
8-10, rue des Allumettes 13100 Aix-en-Provence

LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905, ARTICLE 35

Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

1905-2005

CENT ANS DE LAICITE : DES CHEMINS POUR L'AVENIR

Rencontres au Palais du Pharo, Marseille 9 - 10 décembre 2005

Organisateurs & partenaires



Sous le haut patronage de M. le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, chancelier des Universités.

Organisées par l'Institut européen en Sciences des religions & le Pôle universitaire d'Aix-Marseille [Université de Provence, Université Paul-Cézanne, Université de la Méditerranée],

avec le concours des étudiantes et des étudiants du master « Management interculturel et médiation religieuse » de l'Institut d'Etudes Politiques à Aix-en-Provence et du master « Laïcité – Droit des cultes et des associations religieuses » de l'Université Paul Cézanne [Des informations sur ces diplômes seront disponibles dans le hall de l'auditorium],

en partenariat avec Espaceculture, avec le concours de la Ville de Marseille, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, & de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale [MGEN].

COMITÉ SCIENTIFIQUE & D'ORGANISATION

- Blandine Chelini-Pont, responsable de l'équipe Droit et Religion, LIDEMS, Université Paul-Cézanne
- Jean-Marc Chouraqui, directeur de l'IECJ, Université de la Méditerranée
- Bernard Cousin, directeur du Laboratoire TELEMME, MMSH, Université de Provence
- Gilles Dorival, directeur du Centre Paul-Albert Février, MMSH, Université de Provence, Institut universitaire de France
- Thierry Fabre, concepteur des « Rencontres d'Averroès », rédacteur en chef de la revue *La pensée de midi*
- Jean-Marie Guillon, directeur de l'U.F.R. Civilisations et Humanité, Université de Provence
- Jean Guyon, directeur de recherche au CNRS, Centre Camille-Jullian, MMSH, Université de Provence

COORDINATION / ORGANISATION

Grégoire David
Assistante : Marion Fornari

INFORMATION, COMMUNICATION & RELATIONS PRESSE

Espaceculture
42, la Canebière - 13001 Marseille
04 96 11 04 60, www.espaceculture.net

Président : Bernard Jacquier
Directeur : Jean-Jacques Gilliard

Pôle événements : France Irrmann
Communication & relations presse :
Isabelle Lesieur, Soisik Voinchet-Zuili
Site internet : Laurence Fillion

COMMENT ASSISTER AUX RENCONTRES...

L'entrée des Rencontres est libre,
dans la limite des places disponibles, sur réservation
Ouverture des réservations : samedi 26 novembre
[Aucune réservation ne sera prise par courriel ou courrier.
Uniquement sur place ou par téléphone].

Renseignements & réservation :

Espaceculture
42, la Canebière – 13001 Marseille, 04 96 11 04 61
Du lundi au samedi de 10 h à 18 h 45
www.espaceculture.net

Palais du Pharo - Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille

